

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Procès-verbal
	Conseil d'Administration du 18 février 2025	

SOMMAIRE

1	Approbation du procès-verbal du conseil du 12 décembre 2024.....	3
2	Affaire n° 2025/01/01 Elections des membres de la CAO	3
3	Affaire n° 2025/01/02 Délégation de pouvoir.....	3
4	Affaires n° 2025/01/03 Allocation Eau	4
5	Affaires 2025/01/04 Subvention au parc naturel régional des Landes du Médoc.....	5
6	Affaire 2025/01/05 Adhésion à l'association bas carbone	5
7	Affaire 2025/01/06 Dispositions relatives aux marchés publics	6
8	Affaire 2025/01/07 Tableau général des effectifs	6
9	Affaire 2025/01/08 Modalité de remboursement, ordre de mission et états de frais.....	7
10	Information 2025/01/01 sur les marchés et les conventions signés par le directeur au titre de la délégation de signature	7

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemain, Monsieur Jean-Marie Trouche, Madame Zeineb Lounici, Madame Florence Bougault.

Etaient absents ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Madame Florence Bougault, Madame Anne-Eugénie Gaspar ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie Trouche.

Secrétaire de séance : Madame Véronique Campet

La séance est ouverte à 16h00.

En introduction Madame Cassou-Schotte fait un point d'actualités sur une tribune signée par des élus locaux qui alertent sur l'urgence d'agir sur la contamination de l'eau. Trois autres tribunes devraient paraître dans le journal Libération. Ces tribunes font suite à des débats récurrents sur l'eau et les pollutions préoccupantes sur l'eau du robinet ou des bouteilles plastiques.

Les élus alertent sur les agissements à mener à la source des pollutions. Ils précisent qu'il faudrait mettre en œuvre un principe de pollueur / payeur alors qu'aujourd'hui ce sont les usagers qui subissent les coûts de traitement de ces pollutions.

Madame Cassou-Schotte cède la parole à Nicolas Gendreau pour un point d'actualité sur Cap 2026. M. Gendreau qui indique que le macro-organigramme à l'horizon 01/01/2026 et les programmes d'accompagnements des collaborateurs ont été présentés à l'ensemble des salariés de la Régie comme de la SABOM. Ces mêmes présentations ont été faites au CSE de la Régie et aux organisations syndicales de la SABOM.

Madame Cassou-Schotte reprend la parole pour évoquer la problématique des eaux usées à Mérignac Capeyron qui a fait l'objet de campagne dans la presse au niveau local et national.

Gilles Lansalot demande justement à faire une déclaration sur ce sujet. Tout d'abord il souhaite excuser Rafael Alba qui n'a pas pu être présent à ce Conseil d'Administration. Il lit ensuite un communiqué (en annexe du PV) sur le débordement des réseaux d'assainissement d'eaux usées.

Madame Cassou-Schotte réagit à ce communiqué en indiquant que la Régie a été saisie du problème et en profite pour remercier Julie Samblat qui a su répondre à l'ensemble des questions posées par les journalistes.

M. Chausset indique que ce sujet est connu depuis 2014 et a fait déjà l'objet de nombreux travaux et études. La mairie a reçu l'association des riverains à plusieurs reprises. Cela concerne essentiellement une maison qui est située sur un point bas et quelques riverains autour.

Nicolas Gendreau rappelle que le dimensionnement des réseaux est établi sur des pluies décennales. Les pluies plus fortes peuvent donc potentiellement créer des débordements et surtout dans des points bas. Les débordements qu'il y a eu sont beaucoup moins fréquents que ce qui a été dit dans la presse. Il précise que les zones qui font l'objet de débordements sont identifiées (appelées « points noirs ») et que des bassins se créent sur la métropole pour éviter ces débordements. Il existe un programme de travaux pour essayer de régler ces points noirs.

Madame Cassou-Schotte indique que ce n'est pas l'image de la Régie qui a été mise en avant mais plutôt celle de Bordeaux Métropole.

M. Garrigues quitte le CA et donne procuration à M. Trouche

1 Approbation du procès-verbal du conseil du 12 décembre 2024

Madame Cassou-Schotte demande à procéder à l'approbation du PV du CA du mois de décembre 2024 et demande si des modifications ou corrections sont à apporter.

Mise au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des votants.

2 Affaire n° 2025/01/01 Elections des membres de la CAO

Madame Cassou-Schotte indique que le départ de M. Moretti du CA nécessite une nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'offres. Est proposée la liste suivante :

Membres titulaires :

Monsieur Laurent GUILLEMIN
Monsieur Maxime GHESQUIERE
Monsieur Jean-Claude FEUGAS
Madame Zeineb LOUNICI
Madame Maïté CAZAUX

Membres suppléants :

Monsieur Guillaume GARRIGUES
Madame Anne-Eugénie GASPARD
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Jean-Marie TROUCHE
Monsieur Daniel DELESTRE

La liste est soumise au vote

Les membres sont tous désignés à l'unanimité des suffrages exprimés

3 Affaire n° 2025/01/02 Délégation de pouvoir

Madame Cassou-Schotte donne la parole à Aurélie Keller pour présenter cette délibération. Aurélie Keller précise que cette délibération porte essentiellement sur une modification relative auxancements des marchés.

Aujourd'hui le lancement d'un marché est soumis au vote du Conseil d'Administration à partir duquel la Régie lance une consultation.

Il est proposé de déléguer au Directeur Général le lancement des marchés sachant que la Commission d'Appel d'Offres reste l'instance permettant de valider la passation des marchés au-delà d'un certain seuil.

La Régie présenterait alors en Conseil d'Administration des enveloppes financières programmes pour validation. Le Directeur Générale pourra alors autoriser le lancement des marchés nécessaires à la réalisation du programme. Le Conseil d'Administration aura alors une vision d'ensemble sur les projets de la Régie et pas uniquement par marché. Ce process sera systématique et obligatoire pour les projets structurants de la Régie.

M. Guillemin indique que la Commission d'Appel d'Offres de Bordeaux Métropole est habituée à être soumise à des projets assez techniques et demande si elle pourrait porter les sujets de la Régie.

Aurélié Keller répond que la Régie doit porter sa propre Commission d'Appel d'Offres.

Soumis au vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

4 Affaires n° 2025/01/03 Allocation Eau

Madame Cassou-Schotte annonce que la mise en place de l'allocation eau avec la CAF est une grande victoire pour la Régie. Elle cède la parole à Pascal Busch.

Pascal Busch rappelle le contexte en 2023 avec la mise en place d'une nouvelle structure tarifaire et sociale de l'eau incluant un accès universel à l'eau en garantissant à tous les ménages un accès aux besoins essentiels en eau sans excéder une part définie de leurs ressources financières disponibles.

Pour répondre à cette nouvelle structure tarifaire, le principe retenu est la mise en œuvre d'une aide systématique et automatique nommée « Allocation Eau » à destination des allocataires CAF qui répondent aux critères suivants :

- Foyers dont le montant annuel TTC de la facture excède 3% des revenus disponibles du foyer, ou à 90% du RSA de l'année en cours.
- Foyers domiciliés sur le territoire des 23 communes desservies en eau par la Régie ;
- Allocataires d'une caisse ayant contractualisée avec la Régie.

Cette aide compensera le montant de la facture d'eau des allocataires de la CAF en versant une allocation directement sur les comptes bancaires des allocataires que l'utilisateur soit abonné ou pas.

Le montant de l'aide correspond à l'écart entre le coût de la facture de référence et le coût de la facture viable pour le foyer. L'allocation est déclenchée à partir du moment où celle-ci atteint 10 € par foyer.

Les premiers versements seront opérés à partir de novembre 2025 et seront effectués par la CAF directement.

La Régie communiquera par courrier auprès des usagers pour leur indiquer qu'ils vont recevoir une aide. Pour cela, il est prévu dans la convention que la CAF fournisse à la Régie la liste de tous les allocataires éligibles à cette aide.

Maité Cazeaux demande comment la Régie va traiter les allocataires dont les frais d'eau sont dans les charges de copropriété (pas de sous compteur). Pascal Busch indique que les montants sont calculés à partir de consommations théoriques et les allocataires pourront donc en bénéficier.

Madame Bougault demande combien de foyer peuvent être impactés. Aurélie Keller répond que cela correspond environ à 18 000 foyers pour un montant total d'aide de 400 K€.

Maxime Ghesquière demande ce qu'il en est de la subvention au Fond de Solidarité Logement et si il est prévu de continuer de verser une allocation aux personnes non connues de la CAF ?

Nicolas Gendreau indique que la Régie va continuer à verser une aide au FSL. Ce dispositif sera revu après 2026 avec l'assainissement.

M. Ghesquière demande comment cela va se passer pour les couples séparés qui ont des gardes alternées et qui ont donc des demi-parts. Aurélie Keller indique que la Régie va se reposer sur les calculs déjà pris en compte aujourd'hui par la CAF.

Madame Cassou-Schotte informe qu'une communication sera faite avec la CAF autour de cette mise en place. Elle insiste sur la nécessité de bien communiquer auprès des bailleurs sociaux et associations de défense des consommateurs qui pourront alors l'expliquer aux usagers.

M. Trouche indique que c'est une excellente solution qui est mise en œuvre par la Régie et souligne la réussite de ce projet.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

5 Affaires 2025/01/04 Subvention au parc naturel régional des Landes du Médoc

Cette délibération concerne une subvention au PNR nécessaire pour la mise en place de l'observatoire permettant de mener des études sur le territoire et notamment dans le cadre du projet du champ captant des landes du Médoc. Nicolas Gendreau prend la parole pour expliquer que la Régie s'était engagée à participer à l'expertise Therrien sur les études publiées, diagnostic du territoire par la chambre de l'agriculture. Cette subvention représente un montant de 16 591.80 € TTC.

C'est une subvention qui sera versée en une fois.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 Affaire 2025/01/05 Adhésion à l'association bas carbone

Madame Cassou-Schotte donne la parole à Nicolas Gendreau qui rappelle que les enjeux bilan carbone sont des enjeux importants pour la Régie qui se doit de mener des actions ambitieuses pour baisser son empreinte carbone.

Pour effectuer son bilan carbone, la Régie a besoin d'adhérer à l'Association bas carbone lui permettant d'avoir des références sur la méthodologie et les outils Bilan Carbone ®. Le coût de l'adhésion pour l'année 2025 est de 1 890 € TTC.

M. Guillemain se demande s'il existe des structures équivalentes qui ont des services avec des adhésions moins coûteuses ?

Nicolas Gendreau indique que cette association a déjà fait l'objet d'une assistance auprès de la Régie pour travailler sur son bilan carbone.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

7 Affaire 2025/01/06 Dispositions relatives aux marchés publics

Aurélie Keller prend la parole pour expliquer qu'est mise sur table une nouvelle proposition de délibération plus allégée.

Cette délibération porte sur le lancement de la consultation d'un accord-cadre pour adapter l'outil GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) aux spécificités de l'assainissement. Cet accord-cadre couvre également l'hébergement et la maintenance sur 5 ans.

Cette délibération permet également la validation d'une convention de groupement de commande entre Bordeaux Métropole et la Régie. Cette convention concerne un groupement de commande pour la construction du SI de transition pour la gestion des relations usagers eau potable et assainissement et pour la GMAO. Le coordinateur de cette convention sera la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

Madame Lounici demande si la Régie commence à réfléchir à l'intelligence artificielle.

Nicolas Gendreau indique qu'en effet quelques projets sont d'ores et déjà menés à la Régie.

Madame Bougault demande en quoi correspond les montants qui sont indiqués, notamment 500 k€ de développements. Elle demande s'il y a une liste de développements déjà identifiés.

Aurélie Keller indique que les montants sont fongibles mais que le montant maximum du marché ne pourra pas être dépassé. Ce marché est d'une durée de 5 ans et qu'à l'issue de ces 5 années, le nouveau marché ne reprendra pas ces mêmes montants. Aurélie Keller rappelle que ces montants représentent des montants maximums qui ne sont pas forcément le reflet de ce qui sera dépensé.

M. Ghesquière précise qu'il est important que ces outils qui se développent puissent être libres pour être mis à disposition des structures plus petites.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

8 Affaire 2025/01/07 Tableau général des effectifs

La délibération porte sur la création d'un poste de Directeur de projet Ressources. Poste de chef de projet pour le champ captant des landes du médoc.

Le nombre total de poste à la Régie s'établit à 499 hors stagiaires, alternant, intérimaires et CDD.

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

9 Affaire 2025/01/08 Modalité de remboursement, ordre de mission et états de frais

Aurélié Keller indique que cette délibération reprend quelques éléments techniques manquants pour le remboursement des salariés de la Régie notamment des modifications apportées aux conditions d'indemnisation des frais professionnels et des précisions sur les conditions de transport pour les transports longs (supérieurs à 4h).

Soumis au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

10 Information 2025/01/01 sur les marchés et les conventions signés par le directeur au titre de la délégation de signature

Nicolas Gendreau présente les marchés publics notifiés depuis la dernière séance du conseil d'administration ainsi que les conventions signées au titre de la délégation de signature dont il bénéficie.

11 Information 2025/01/02 Diagnostic accès à l'eau

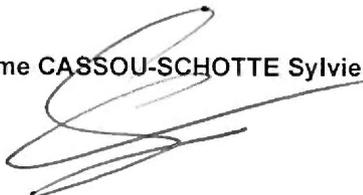
Présentation par Marianne Périquoi-Macé

La séance est levée à 19h00

Bordeaux, le 18 février 2025

La Présidente du conseil d'administration

Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie



La secrétaire de séance

Madame CAMPET Véronique



Le Directeur de la Régie



Monsieur GENDREAU Nicolas